



DECISION MUNICIPALE N 12/2025

OBJET : Marché de travaux - Réhabilitation de la salle polyvalente Jean Claude Hugony

Nathalie GONZALES, Maire de Les Arcs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°22.02.45 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, qui annule et remplace la délibération n°21.01.1 du 15 février 2021 modifiée par la délibération n°21.02.21 du 13 avril 2021,

Considérant les avis de publication au BOAMP du marché de travaux pour la réhabilitation de la salle polyvalente Jean Claude Hugony, lancé en procédure adaptée :

- Avis initial n°25-56239 publié le 19 mai 2025
- Avis rectificatif n°25-65447 paru le 11 juin 2025 pour report de la date limite de remise des offres au lundi 23 juin 2025 à 9h00 sur le profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr/>, et pour lequel 31 dépôts ont été reçus,

Considérant l'ouverture des plis effectuée le lundi 23 juin 2025 à 9h10,

Considérant l'ensemble de la procédure de mise en concurrence,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi selon les critères définis dans le règlement de consultation,

DECIDE

Article 1 :

D'attribuer le marché de travaux alloti aux entreprises suivantes :

n° lot	Objet	Entreprises retenues	Prestations retenues	montant HT	montant TTC
lot 1	Gros œuvre - VRD – Faïences	IMP CONSTRUCTION	base + PSE1 - ITE : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	92 624 €	111 149 €
lot 2	ITE – Enduit de façades	SARL ADOBAT	base + PSE1 - ITE: ISOLATION PAR L'EXTERIEUR	40 140 €	48 168 €
lot 3	Menuiseries extérieures	SAS SUD EST MENUISERIE		44 851 €	53 821 €
lot 4	Flocage	SARL SMILE ISOL		14 599 €	17 519 €
lot 5	Faux plafonds – Doublage – cloisons – Sol souple – Menuiseries intérieures bois	IMP CONSTRUCTION	base + PSE 2 : DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SOL SOUPLE	95 978 €	115 174 €
lot 6	Peinture	RVS PEINTURE	base + PSE 1 - ITE – PEINTURE SUR SUPPORTS EXISTANTS CONSERVES MUR INTERIEUR DE LA FACADE	19 113,38 €	22 936,06 €
lot 7	Plomberie	SAS CHAUFFAGE PLOMBERIE CLIMATISATION	base + PSE 1 : DEPOSE UE CLIMATISATION ET REPRISE FIXATION DEP EN FACADE PRINCIPALE	11 554,00 €	13 864,80 €
lot 8	Électricité courants forts et faibles	SEEE MONTAUROUX SAS		25 141,38 €	30 169,66 €
			TOTAL	344 000,76 €	412 801,52 €

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales, transmise au représentant de l'Etat, et notifiée aux intéressés.

Conformément au code de justice administrative, un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour former un recours auprès du tribunal administratif de Toulon (art. R421-2 du CJA) assorti éventuellement d'une demande en référé suspension. Par ailleurs, un recours gracieux auprès de l'autorité ayant pris la décision peut être intenté dans le même délai. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à notre réponse (le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet). Un référé précontractuel peut être effectué jusqu'à la date de signature du marché (art. L551-1 et R551-1 du CJA). Enfin, le recours établi par la jurisprudence Tropic (Arrêt du CE 16/7/2007) peut être intenté dans les deux mois à compter de la date de publicité de la conclusion du contrat.

Les renseignements et les saisines des juridictions administratives bénéficient maintenant d'un système informatisé de téléprocédure disponible à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr/>

Fait à Les Arcs, le 3 juillet 2025



Le Maire,
Nathalie GONZALES